

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE RIOM  
(PUY-DE-DOME)  
\*

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
33**

**Nombre de votants :  
33**

**Date de convocation :  
28 juin 2016**

**Date d'affichage :  
11 juillet 2016**

L'AN deux mille seize, le **4 juillet 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

**PRESENTS :**

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET (jusqu'à la question n° 18), BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD (à partir de la question n° 4), Mmes GRENET, LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

**ABSENTS :**

**M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal**  
*absent à partir de la question n° 19*

**M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal**  
*absent jusqu'à la question n° 3*

**M. Daniel GRENET, Conseiller Municipal Délégué**  
*a donné pouvoir à Michèle GRENET*

**Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée**  
*a donné pouvoir à Emilie LARRIEU*

**M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint**  
*a donné pouvoir à Pierre CERLES*

**M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal**  
*a donné pouvoir à Jacquie DIOGON*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Boris BOUCHET**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 JUILLET 2016**

**QUESTION N° 8**

**OBJET : Cuisine centrale : modification de l'autorisation de programme n° 2012-01**

**RAPPORTEUR : Nicole PICHARD**

Question étudiée par la commission « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 juin 2016.

Le programme pluriannuel d'investissement portant sur la cuisine centrale a fait l'objet d'une autorisation de programme ouverte en 2012 dont l'enveloppe financière prévisionnelle a été arrêtée à 2 400 000 € TTC.

Par délibération du 9 février 2016, l'assemblée délibérante a pris acte du bilan au 31/12/15 de la consommation des crédits de paiement liés à cette autorisation de programme, et a procédé à la « reventilation » prévisionnelle de l'enveloppe de l'AP comme suit :

**Autorisation de programme n° 2012-01 : Cuisine centrale**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Crédits de paiement	4 459,17	51 750,20	28 307,33	28 610,82	650 000	1 500 000	136 872,48

Jusqu'à présent, l'accompagnement financier du programme a porté sur des frais d'études (études de sols, diagnostic amiante...) et d'ingénierie. Ce projet, à maîtrise d'ouvrage communale, a connu d'importantes modifications, à la fois quant au lieu mais également quant au montage opérationnel. C'est pourquoi, il a fallu mettre un terme aux prestations d'ingénierie réalisées jusqu'à début 2014 sur la base d'un projet de réhabilitation du bâtiment « rallye » situé à G. Romme.

Désormais, le programme porte sur la création d'un bâtiment cuisine centrale ex nihilo, situé dans le secteur du Maréchat ; pour ce faire, compte tenu du calendrier et de la technicité particulière requise par le projet, un marché de conception-réalisation a été privilégié.

Aussi, pour faire suite aux résultats de l'appel d'offres tout en tenant compte des engagements financiers préalablement réalisés, il convient d'abonder l'enveloppe de cette autorisation de programme et la porter à 2 950 000€ TTC. L'accompagnement financier du projet doit impacter les exercices budgétaires 2016 à 2018 dans la mesure où les travaux doivent démarrer en septembre voire octobre 2016 pour permettre l'ouverture de l'équipement pour la rentrée 2017 ; l'exercice 2018 devrait être impacté par les derniers paiements en lien notamment avec la garantie de parfait achèvement.

# COMMUNE DE RIOM

La répartition prévisionnelle de la nouvelle enveloppe financière de l'AP se présenterait comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Crédits de paiement	4 459,17	51 750,20	28 307,33	28 610,82	650 000	2 000 000	186 872,48

**Le Conseil Municipal est invité à :**

**approuver les modifications apportées à l'autorisation de programme 2012-01 ainsi présentées.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 4 juillet 2016**

**Le Maire,  
Président de Riom Communauté,**

*signé*

**Pierre PECOUL**